

















FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpac de Haute Provence - Hautec Alpac - Alpac Martifiece - Bouchec du Rhâne - Var - Vauchuse

LE MOT DU PRESIDENT du COMITE REGIONAL COMITE REGION SUD – PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Depuis ma nomination à la tête du Comité Régional j'ai souhaité avec mon équipe que le Tour de la Région Sud, ou le Tour " Paca " comme l'appelle les anciens qui ont eu la chance comme moi de pouvoir y participer, retrouve la place qu'il mérite!

Quelle joie et quelle fierté de vous présenter cette nouvelle édition!

Quelle joie quelques mois après notre élection de pouvoir vous proposer des épreuves exceptionnelles qui vont permettre à nos jeunes graines de champion de pouvoir exprimer leur talent sur les routes provençales azuréennes et même Monégasques!

Je suis donc particulièrement heureux de pouvoir vous proposer de débuter ce tour en terre Monégasque pour la première fois sur le site magnifique du Port de Monaco et de pouvoir vous présenter en terme de conclusion deux magnifiques épreuves internationales sur les routes du 04 avec une arrivée au sommet de la Montagne de Lure et dans le 05 d'assister à une formidable arrivée à Super Dévoluy sur les routes d'arrivée d'étape du Tour de France 2024!

Je suis aussi très heureux de pouvoir une nouvelle fois compter sur la fidélité de nos amis organisateurs du 83 06 13 et 84 qui grâce à leur implication vont pouvoir permettre aussi aux catégories Open et Access U21,U23 d'avoir une occasion de s'exprimer en région Sud ce qui devient de plus en plus rare pour ces catégories!

Merci à vous tous, collectivités territoriales, clubs organisateurs, bénévoles et partenaires de nous avoir accompagné dans une période difficile pour tous.

Merci bien entendu à la Région Sud de son soutien et sans qui rien ne serait possible.

Au plaisir de vous trouver sur les routes du Tour 2025

Longue vie au Tour de la Région Sud!



Stéphane GARCIA Président du Comité Région Sud FFC

Guide Technique 2025







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

L'organisation fonctionnelle

DIRECTION GÉNÉRALE -- Etape ANDON (06)

Directeur de l'organisation : Dominique HERCKEL

06.11.37.90.59

DIRECTION GÉNÉRALE - Etape LE BOURGUET (83)

Directeur de l'organisation : Serge PASCAL

06.61.73.79.56

ORGANISATION DE L'EPREUVE

Responsable de l'Organisation : Julien NUGUE

06.16.75.14.43

MEMBRES DU JURY- Etape ANDON (06)

Président du jury : Julien NUGUE 06.16.75.14.43 Arbitre titulaire 1 : Anne Charlotte SPRIMONT

Arbitre titulaire 2 : Didier BARRA Arbitre moto 1: Eric ROLLAND Arbitre moto 2: Arnaud RIDEL Juge à l'arrivée : Joëlle ALFOSEA

MEMBRES DU JURY-

Président du jury : Julien NUGUE 06.16.75.14.43

Arbitre titulaire 1: Anais DANO Arbitre titulaire 2 : Joëlle ALFOSEA Arbitre moto 1: Eric ROLLAND Arbitre moto 2: Sandrine MIRTILLO

Juge à l'arrivée : Adrien GHIGO

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Secrétariat : Brigitte JUILLET

Responsable protocole: Brigitte JUILLET Coordinateur Technique & Logistique : Julien

NUGUE 06.16.75.14.43

SÉCURITÉ

Responsable Sécurité : Désigné par le Club

Organisateur.

Voiture ouverture Course: Bernard AUGUSTE

Moto sécurité Etape 1 : AMSR

Responsable Moto Etape 1 : Serge FABRE

Moto sécurité Etape 2 : AMSR

Responsable Moto Etape 2 : Serge FABRE

Voiture Balai Etape 1: Marc GARNIER, OCCA

Antibes

Voiture Balai Etape 2 : Désigné par le Club

Organisateur.

GRAPHISME

Book, Graphisme: Bernard AUGUSTE

Conception des affiches: Bernard AUGUSTE

ANIMATION

Animateur Speaker: Vincent DIDELOT

PILOTE

Motos Arbitre: Antoine BERTHIER, Christophe

BOCHATAY

DEPANNAGE NEUTRE

Dépannage neutre : Comité Régional Région Sud,

Eric JUILLET, Eric MARZER

LIAISON RADIO

Liaison radio : ACP Assitance

Fréquence Radio Tour : 157.550Mhz

SERVICE DE SANTE

Médecin 1 : Chantal ROSE 06.62.71.94.09









FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpas de Hante Provence - Hartes Alpas - Alpas Martifiese - Bouches de Rhâne - Var - Vaualizes

Le règlement spécifique de l'épreuve

Règlement spécifique Tour de la Région Sud 2025.

Ce règlement est applicable aux 5 épreuves individuelles suivantes qui constituent le Tour de la Région Sud 2025.

Elles sont indépendantes les unes des autres mais leur ensemble est valorisé par des classements généraux primés dans les conditions définies ci-dessous.

L'organisation et l'aspect sécurité sont à la charge de chaque organisateur local.

Le calendrier 2025;

- Dimanche 23 mars Critérium de Monaco UC Monaco
- Samedi 12 avril Andon OCC Antibes
- Dimanche 13 avril Le Bourguet VC Vidaubannais
- Samedi 17 mai Malemort-du-Comtat CVC Montfavet
- Dimanche 18 mai Belcodène VC La Pomme

<u>Article 1 – Participation</u>

Les épreuves sont inscrites au calendrier Régional de la FFC et sont ouvertes aux coureurs des catégories Open -1-2-3, Access 1, U19, U21 et U23, à l'exception du critérium de Monaco qui est réservé uniquement aux coureurs U19. Elles se déroulent conformément aux règlements de la FFC en participation individuelle.

Les engagements se feront par Cicleweb, à l'exception des équipes frontalières qui s'engagent via un bulletin d'engagement officiel. La clôture des engagements est fixée le jeudi soir 20h avant chaque weekend (modalités spécifiques pour le Critérium de Monaco).

Article 2 – Permanence

Pour les précisions de chaque épreuve, se référer aux Guides Techniques ou Détails d'Organisation sur le site www.ffcpaca.fr.

La confirmation des partants, par les Directeurs Sportifs qui veulent suivre la course avec une voiture d'assistance, doit se faire jusqu'à 15 minutes avant le début de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 3 – Radio-Tour

Chaque véhicule à l'échelon course doit être en mesure d'écouter « Radio-Tour ». La fréquence sera confirmée lors de la réunion des Directeurs Sportifs (art.2).

Article 4 – Dépannage / Ordre des véhicules suiveurs

L'aide matérielle (changement de roues/vélo) entre coureurs, même étant de la même équipe, est interdite dans le cadre de la participation individuelle.

1 véhicule neutre prévu par le Comité Régional protègera le groupe de tête éventuel *(non applicable pour le critérium de Monaco)*.

Les véhicules d'assistance des équipes sont autorisés à suivre à condition d'avoir engagé un minimum de 4 coureurs (des regroupements sont possibles). Le chauffeur doit être licencié conformément à la FFC (non applicable pour le critérium de Monaco).







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpac de Hante Provence - Hantec Alpac - Alpac Martifiere - Bouchec de Rhâne - Var - Vauoluce

L'ordre des véhicules d'assistance des équipes sera déterminé par l'ordre du Classement Général Individuel des coureurs présents à l'épreuve concernée, puis par tirage au sort pour les équipes n'ayant pas marqué de points dans ce Classement.

Attention, afin de prétendre à cet avantage, le Directeur Sportif est tenu de confirmer ses partants dans le délai mentionné dans l'article 2 de ce Règlement et doit être présent lors de l'appel au début de la Réunion des Directeurs Sportifs.

Article 5 - Délai d'arrivée

Le délai d'arrivée est fixé à 8 % du temps du vainqueur. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur, en accord avec le jury des arbitres, se réserve le droit d'arrêter les coureurs attardés à plus de 8 minutes du peloton principal, en fonction de la configuration du circuit et de la situation sportive de l'épreuve.

Les coureurs qui ne terminent pas la totalité de la distance d'une épreuve ne seront pas classés et ne marqueront pas de points pour le Classement Général Individuel, pour l'épreuve concernée.

<u>Article 6 – Les divers Classements</u>

Chacune des épreuves comportera un classement individuel (scratch) de l'épreuve.

Classement Général Individuel U19

Les 20 premiers coureurs U19 (uniquement) marqueront des points pour ce Classement :

1 ^{ier} U19 = 20 Points	6 ^{ème} U19 = 15 Points	11 ^{ème} U19 = 10 Points	16 ^{ème} U19 = 5 Points
2 ^{ème} U19 = 19 Points	7 ^{ème} U19 = 14 Points	12 ^{ème} U19 = 9 Points	17 ^{ème} U19 = 4 Points
3 ^{ème} U19 = 18 Points	8 ^{ème} U19 = 13 Points	13 ^{ème} U19 = 8 Points	18 ^{ème} U19 = 3 Points
4 ^{ème} U19 = 17 Points	9 ^{ème} U19 = 12 Points	14 ^{ème} U19 = 7 Points	19ème U19 = 2 Points
5 ^{ème} U19 = 16 Points	10 ^{ème} U19 = 11 Points	15 ^{ème} U19 = 6 Points	20ème U19 = 1 Point

Le coureur ayant obtenu le plus de points est le leader du Tour Région Sud 2025 et portera le maillot jaune lors de la prochaine épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de 1^{ère} places U19 (20 Points) sur l'ensemble des épreuves sera déterminant. En dernier recours, la place obtenue à l'arrivée dans la dernière épreuve disputée décidera sur l'attribution du maillot.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot jaune du leader final du Tour Région Sud 2025.

Classement de la Montagne (non applicable pour le critérium de Monaco)

Lors de chaque épreuve, des sprints pour ce classement GPM attribueront les points suivants pour les 3 premiers coureurs (scratch) :

```
1ère place = 5 Points 2ème place = 3 Points 3ème place = 1 Point
```

Le coureur ayant obtenu le plus de points est le leader du Classement de la Montagne du Tour Région Sud 2025 et portera le maillot blanc à pois rouge lors de la prochaine épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de victoires dans les divers sprints, pendant les 4 épreuves concernées, comptant pour ce Classement de la Montagne sera déterminant.

En cas de nouvelle égalité, le nombre de points gagnés dans la dernière épreuve disputée sera déterminant. En dernier recours, la place obtenue à l'arrivée dans la dernière épreuve disputée décidera sur l'attribution du maillot.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot blanc à pois rouge du leader final du Classement de la Montagne du Tour Région Sud 2025.







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpac de Haute Provence - Hautec Alpac - Alpac Mortifiece - Bouchas de Rhâne - Var - Vauchuse

Classement des Sprints Intermédiaires (Rush)

Lors de chaque épreuve, des sprints pour ce classement Rush attribueront les points suivants pour les 3 premiers coureurs (scratch) :

1^{ère} place = 5 Points 2^{ème} place = 3 Points 3^{ème} place = 1 Point

Le coureur ayant obtenu le plus de points est le leader du Classement des Rush du Tour Région Sud 2025 et portera le maillot bleu lors de la prochaine épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de victoires dans les divers sprints, pendant les 5 épreuves concernées, comptant pour ce Classement des Rush sera déterminant.

En cas de nouvelle égalité, le nombre de points gagnés dans la dernière épreuve disputée sera déterminant. En dernier recours, la place obtenue à l'arrivée dans la dernière épreuve disputée décidera sur l'attribution du maillot.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot bleu du leader final du Classement des Rush du Tour Région Sud 2025.

Classement des Jeunes

Le premier coureur « J1 », né en 2008, du Classement Général Individuel, portera le maillot blanc pendant la prochaine épreuve.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot blanc du leader final du Classement des Jeunes du Tour Région Sud 2025.

Valable pour tous les classements : en cas d'absence d'un des leaders des classements au départ de la prochaine épreuve, le Comité Régional demandera au 2^{ème} (voire 3^{ème}, voire 4^{ème}, etc.) du classement concerné de porter le maillot du Classement concerné.

L'ordre de priorité des maillots est Maillot jaune du Classement Individuel Général Maillot blanc à pois rouge du Classement de la Montagne Maillot bleu du Classement des Rush Maillot blanc du Classement des Jeunes

Article 7 – Cérémonie Protocolaire

Après chaque épreuve, les coureurs suivants doivent, dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée, se présenter, en tenue de course obligatoire, au podium pour la cérémonie protocolaire ;

Les 3 premiers coureurs (scratch) de l'épreuve

Le leader du Classement Général Individuel U19 du Tour Région Sud

Le leader du Classement de la Montagne du Tour Région Sud (non applicable pour le critérium de Monaco)

Le leader du Classement des Rush du Tour Région Sud

Le leader du Classement des Jeunes du Tour Région Sud







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

<u> Article 8 – Prix</u>

La grille de prix pour chaque épreuve (résultat scratch) est de € 198 pour 10 prix ; € 40 / 35 / 30 / 24 / 15 / 14 / 12 / 11 / 9 / 8

La grille de prix pour le Classement de la Montagne est de € 120 pour 3 prix ; € 70 / 30 / 20

La grille de prix pour le Classement des Rush est de € 120 pour 3 prix ; € 70 / 30 / 20

Le meilleur J1 du Classement Général Individuel U19 recevra (dans les conditions mentionnées dans l'article 6) un prix de € 60.

Article G - Suiveurs

Tous les suiveurs (sauf les journalistes, les services de secours et les invités d'honneur qui ne sont pas conducteurs) à bord des véhicules à l'échelon course doivent être licenciés à la FFC à un titre quelconque.

Article 10 – Droits et devoirs des coureurs

L'engagement signifie :

- la connaissance des règlements, la soumission aux formalités (contrôle de course, contrôle médical, cérémonie protocolaire).
 - la prudence et le respect du code de la route fixé dans l'arrêté préfectoral,
- une tenue correcte en toutes circonstances,
- des propos décents, le respect de l'éthique sportive,
- un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter en dehors des zones de déchets)

Article 11 – Droit à l'image

Afin de permettre la promotion du Tour de la Région Sud, chaque participant autorise l'organisateur à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, son nom, photo, ou plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Tour de la Région Sud, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales sans aucune limitation, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à ces exploitations par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.









FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME
Alpas de Haute Provence - Hautes Alpas - Alpas Martifines - Bouches de Rhâne - Var - Vauchtee

L' Étape 1

Samedi 12 avril 2025

Andon (06) ► Andon (06)

85.8 km - Dénivelé: + 1442 m

Club Organisateur: OCC Antibes

Dominique HERCKEL - 06.11.37.90.59. Pierre HERMAND - 06.81.42.82.35



Lieu de la permanence : Salle des Fêtes d'Andon à partir de 10 h00

Remise des dossards : de 10h00 à 11h00

Réunion Directeurs Sportifs : 11h00 Réunion de sécurité Pilotes : 11h30

Présentation des Équipes : 11h00 à 11h50

Permanence à l'Arrivée : Salle des Fêtes d'Andon

Rassemblement des coureurs : 11h50

Départ ; 12h00

Lieu contrôle Anti Dopage : Salle des Fêtes d'Andon

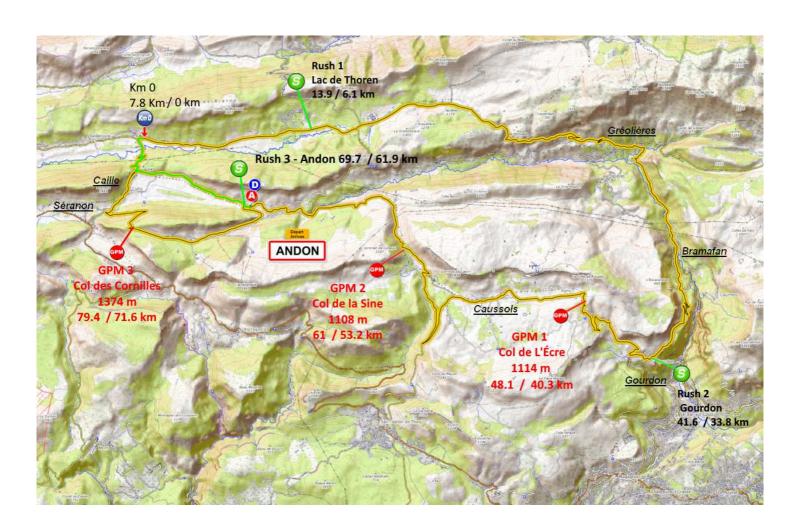






FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Le Parcours



Profil



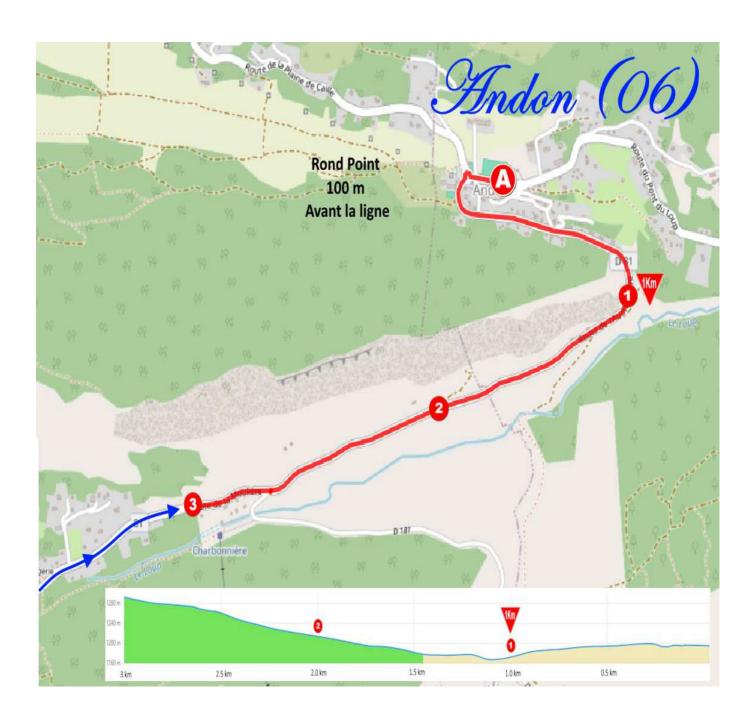






FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Les 3 Derniers Km









FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vas

Les Horaires de Passage



Tour de la Région SUD 2025



REC	STOLISIV			Andon - Andon - 85,8 kr	n			RECION SUD Andon - Andon - 85,8 km					
				Moyennes horaires									
Cumul	km Course	A parcourir	Route	Itinéraire	36 km/h	38 km/h	40 km/h	Balai	Observations	Alt			
0.0 km	-		D79	Andon - Allée Léon Finet	12:00	12:00	12:00	12:00	Départ fictif	1195			
0.1 km	-	-	D79	Andon - Rond Point D81-D79	12:00	12:00	12:00	12:00		1194			
5.1 km	-	•	D80	Caille - Inter. Chemin de la Plaine de Caille (D79) - Route du Col Bas (D80)	12:08	12:08	12:07	12:10	Virrage serré	1181			
5.6 km	-	-	D80	Passage Col Bas	12:09	12:08	12:08	12:11	Descente sinueuse	1196			
7.8 km	0.0 km	78.0 km	D2	La Ferrières Intersection Chemin de la Férrières - D80 - D2 - DEPART REEL	12:13	12:12	12:11	12:15	KM 0	1090			
13.9 km	6.1 km	71.9 km	D2	Inter. Parking du Lac de Thorenc - Route de Castellane (D2) - RUSH1	12:23	12:21	12:20	12:27	RUSH	1137			
14.6 km	6.8 km	71.2 km	D2	Inter. Avenue de Thorenc - Route de Castellane (D2)	12:24	12:23	12:21	12:29		1138			
16.4 km	8.6 km	69.4 km	D2	Rd-Pt. Route du Castellaras (D5) - Route de Castellane (D2)	12:27	12:25	12:24	12:32		1164			
20.3 km	12.5 km	65.5 km	D2	Rd-Pt. Rte de Gréolières-les-Neiges (D802) - Route de Castellane (D2)	12:33	12:32	12:30	12:40		1143			
27.2 km	19.4 km	58.6 km	D402	Rd-Pt, traversée de Gréolières	12:45	12:42	12:40	12:54	Petit Rd-Pt à l'entrée	840			
29.0 km	21.2 km	56.8 km	D2	Inter. Route de Cipières - Route de Grasse (D2)	12:48	12:45	12:43	12:58		733			
30.0 km	22.2 km	55.8 km	D3	Rd-Pt. Rte de Primas - Rte de Grasse (D3) - Rte de Coursegoules (D2)	12:50	12:47	12:45	13:00		676			
34.1 km	26.3 km	51.7 km	D3	Inter. D6 - Rte de Gréolières (D3)	12:56	12:53	12:51	13:08		476			
37.0 km	29.2 km	48.8 km	D3	Inter. Le Clos de Blanc (D603) - Rte de Gréolières (D3)	13:01	12:58	12:55	13:14		571			
41.3 km	33.5 km	44.5 km	D3	Entrée dans Gourdon	13:08	13:05	13:01	13:22		740			
41.6 km	33.8 km	44.2 km	D3	Passage Gourdon - RUSH2	13:09	13:05	13:02	13:23	RUSH	739			
41.9 km	34.1 km	43.9 km	D12	Rd-Pt. CD NORD 12 - Rte de Caussol	13:09	13:06	13:02	13:23	Début d'ascencion	739			
47.4 km	39.6 km	38.4 km	D12	Inter. Chemin des Claps - CD NORD 12 (D12)	13:19	13:14	13:11	13:34		1076			
48.1 km	40.3 km	37.7 km	D12	Col de l'Ecre - GPM1	13:20	13:15	13:12	13:36	GPM	1114			
51.4 km	43.6 km	34.4 km	D12	Inter. Chemin de l'Observatoire - Rte de Gourdon (D12)	13:25	13:21	13:17	13:42		1082			
52.2 km	44.4 km	33.6 km	D12	Inter. Chemin du Bois Bérengers - Rte de Gourdon (D12)	13:27	13:22	13:18	13:44		1088			
52.4 km	44.6 km	33.4 km	D12	Rd-Pt de Caussol - Auberge - Parking - Rue de l'Eglise - Rte de Gourdon	13:27	13:22	13:18	13:44		1097			
53.7 km	45.9 km	32.1 km	D12	Inter. Rte du Logis Neuf (D112) - Rte de Gourond (D12)	13:29	13:24	13:20	13:47		1141			
56.1 km	48.3 km	29.7 km	D5	Inter. Rte de Caussof (D5) - RD12 (D12)	13:33	13:28	13:24	13:52	Virrage serré	1052			
59.5 km	51.7 km	26.3 km	D5	Inter. Rte du Logis neuf (D112) - Rte de la Sine (D5)	13:39	13:33	13:29	13:59		1069			
61.0 km	53.2 km	24.8 km	D5	Inter. D5-D201 - Col de la Sine - GPM2	13:41	13:36	13:31	14:02	GPM	1108			
66.6 km	58.8 km	19.2 km	D79	Inter. Rte du Pont du Loup (D79) - Rte de Saint Vallier (D5)	13:51	13:45	13:39	14:13		1071			
69.3 km	61.5 km	16.5 km	D79	Inter. Chemin des Teilles - Rte du Pont du Loup (D79)	13:55	13:49	13:43	14:18		1185			
69.6 km	61.8 km	16.2 km	D79	Rd-Pt Entrée d'Andon	13:56	13:49	13:44	14:19		1191			
69.7 km	61.9 km	16.1 km	D79	Passage sur la ligne - Allée Léon Finet - RUSH3	13:56	13:50	13:44	14:19	RUSH	1195			
69.8 km	62.0 km	16.0 km	D79	Andon - Rond Point D81-D79	13:56	13:50	13:44	14:19		1194			
74.8 km	67.0 km	11.0 km	D79	Caille - Inter. Chemin de la Plaine de Caille (D79) - Route du Col Bas (D80)	14:04	13:58	13:52	14:29	Tout droit au virage	1181			
75.2 km	67.4 km	10.6 km	D79	Traversée de Cailles	14:05	13:58	13:52	14:30	Chicanes	1164			
76.2 km	68.4 km	9.6 km	D79	Inter. Avenue Notre-Dame - D79	14:07	14:00	13:54	14:32		1172			
76.5 km	68.7 km	9.3 km	D81	Inter. D79 - Rte de la Moulière (D81)	14:07	14:00	13:54	14:33	Début d'ascencion	1152			
79.4 km	71.6 km	6.4 km	D81	Passage Col des Cornilles - GPM3	14:12	14:05	13:59	14:38	GPM	1374			
79.7 km	71.9 km	6.1 km	D81	Inter. Chem. Des Puits - Rte de la Moulière (D81)	14:12	14:05	13:59	14:39		1371			
80.8 km	73.0 km	5.0 km	D81	Inter. Chem. Du Laquet - Rte de la Moulière (D81), 1ère rue	14:14	14:07	14:01	14:41		1361			
81.8 km	74.0 km	4.0 km	D81	Inter. Chem. Du Parc de la Moulière - Rte de la Moulière (D81)	14:16	14:09	14:02	14:43		1318			
82.2 km	74.4 km	3.6 km	D81	Inter. Chem. De La Bergerie - Rte de la Moulière (D81)	14:17	14:09	14:03	14:44		1313			
83.1 km	75.3 km	2.7 km	D81	Inter. Rte de l'Audibergue (D181) - Rte de la Moulière (D81)	14:18	14:11	14:04	14:46		1266			
84.9 km	77.1 km	0.9 km	D81	Entrée Andon	14:21	14:14	14:07	14:49		1186			
85.7 km	77.9 km	0.1 km	D81	Rond-Point d'Andon	14:22	14:15	14:08	14:51	Déviation DS	1194			
85.8 km	78.0 km	0.0 km	D81	Passage sur la ligne - ARRIVEE	14:23	14:15	14:08	14:51	ARRIVEE	1195			

Julien NUGUE - 2025







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Plan de la Zone de Départ / Arrivée



- Permanence Salle des Fêtes
- **Parking Organisation**
- **Parking Equipes**
- **Parking Motos**
- Contrôle Anti Dopage Caserne des Pompiers
- Car Podium
- Réunion DS Salle des Fêtes



- Point Rassemblement Signaleurs **Car Podium**
- Sens Parcours 1 passage
 - 1 Sens Arrivée
- Vers Départ Fictif
- 🍗 Déviation Directeurs Sportifs

Hôpital



Centre Hospitalier de Grasse 28 Chemin de Clavary **06130 GRASSE** 04.93.09.55.55

Guide Technique 2025







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Le Qr Code du Parcours sous Openrunner











FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

L' Étape 2

Dimanche 13 Avril 2025

Le Bourguet (83) ► Le Bourguet (83

95.5 km – Dénivelé : + 1820 m

Club Organisateur: VC Vidaudan

Serge PASCAL - 06.61.73.79.56



Lieu de la permanence : Salle des Fêtes du Bourguet

Remise des dossards : de 12h30 à 13h15

Réunion Directeurs Sportifs : **13h30** Réunion de sécurité Pilotes : **13h00** Présentation des Équipes : **14h00**

Permanence à l'Arrivée : Salle des Fêtes du Bourguet Rassemblement des coureurs : 14h20 devant la Mairie

Départ ; 14h30

Lieu contrôle Anti Dopage : Mairie du Bourguet

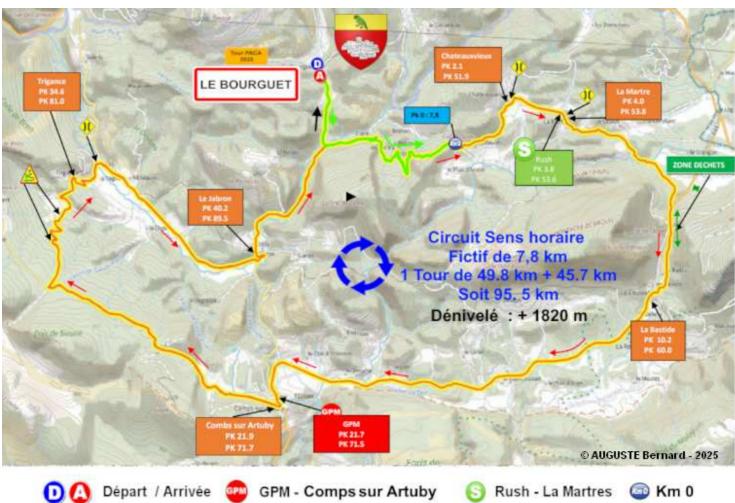






FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Le Parcours



Zone Déchet - Col de Blavel -> Sens Parcours - 2 Passages -Kilométrage depuis Km 0



Fictif - Arrivée

Profil



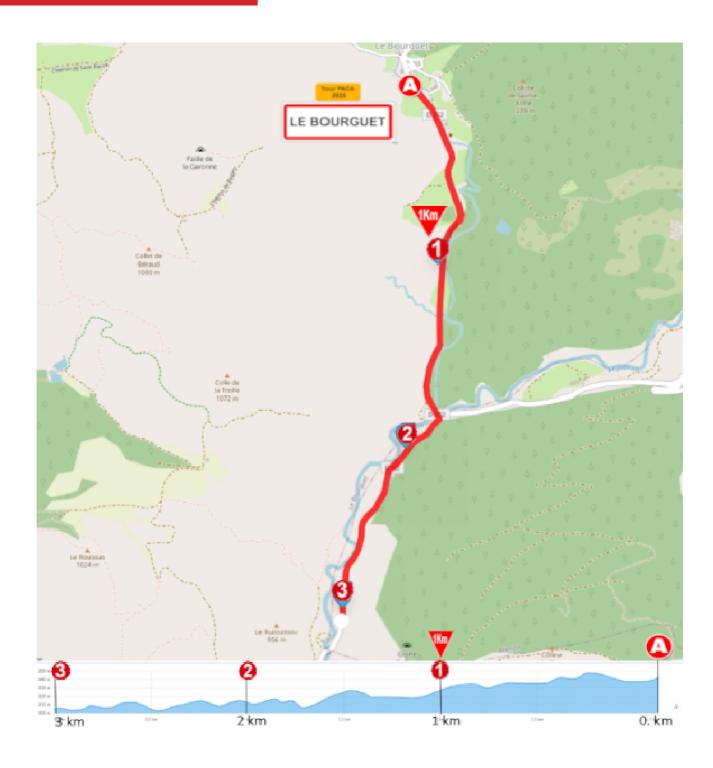






FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Les 3 Derniers Km









FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Albas de Haute Provence - Bartes Albas - Albas Martifress - Bouches du Rhône - Var - Vauchtes

Les Horaires de Passage









FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpac de Hante Provence - Hantec Alpac - Alpac Martifiere - Bouchec de Rhâne - Var - Vauoluce

Plan de la Zone de Départ



Hôpital



Centre Hospitalier de la Dracénie Draguignan Route de Montferrat 83300 DRAGUIGNAN 04.94.60.50.00







FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Le Qr Code du Parcours sous Openrunner



Tour PACA 2025 - E3









FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME
Alpas de Haute Provence - Hautes Alpas - Alpas Martificas - Bousbas du Rhâns - Var - Vaucèsse

NOTES
